

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

13 DÉCEMBRE 2022

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 468 (2022-2023) n°1 à n°8.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe, M. René Collin, M. Benoît Dispa.....	3
---	---	---

1 Amendement n°1 déposé par Mme Marie-Martine Schyns, Mme Mathilde Vandorpe, M. René Collin, M. Benoît Dispa

Le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire tel qu'adopté en Commission est modifié comme suit :

AB	Montant prévu au budget	Transfert	Nouveau montant prévu au budget
11.01.15.02 CE	85.000	-7.000	78.000
11.01.15.02 CL	85.000	-7.000	78.000
48.11.03.40 CE	28.927	+1.750	30.677
48.11.03.40 CL	28.927	+1.750	30.677
48.43.01.42 CE	34.943	+2.114	37.057
48.43.01.42 CL	34.943	+2.114	37.057
48.44.01.43 CE	51.782	+3.136	54.918
48.44.01.43 CL	51.782	+3.136	54.918

Justification

Cet amendement vise à prolonger les moyens complémentaires octroyés aux centres PMS en soutien à la santé mentale et le bien-être des élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire durant l'année 2023, à tout le moins jusqu'au 7 juillet 2023.

Il est compensé à charge de la part non affectée du financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie, à savoir 40 millions d'euros. Comme indiqué par le Ministre du Budget, ces crédits ne seront pas repartis avant le prochain ajustement budgétaire.

Nous proposons ainsi de maintenir le renforcement des équipes des CPMS au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire et d'évaluer l'état des besoins liés à la santé mentale et à la crise énergétique à l'occasion du prochain ajustement budgétaire.

À cette fin, un montant de 7 millions d'euros est transféré de l'AB 01.15.02 de la DO 11 vers le programme 4 de la DO 48, en proportion de la répartition des crédits de ce programme à l'initial 2023.